

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DES
ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE

Thème Droits politiques et sociaux
Concerne Les réfugiés climatiques

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Constatant que dans 5 à 10 ans la Micronésie aura disparu mais aussi tous les îles à la côte à cause de l'augmentation du niveau de la mer,
- Relevant que tous les habitants de Micronésie seront des réfugiés climatiques et auront besoin d'un nouvel habitat,
- Remarquant que d'ici 2040 plus de 200 millions d'humains seront reconnus comme réfugiés climatiques et auront besoin d'un nouveau lieu pour vivre,
- Déplorant que notre culture indigène serait perdue à jamais et tous les habitants de Micronésie devront partir de leurs lieux de vie,
- Concluant que tous les pays devront prendre des réfugiés climatiques et que si l'augmentation du niveau de la mer continue, les pays seront surpeuplés,
- Décide que les Nations Unies
- établissent une loi qui oblige les pays à imposer un quota qui leur ordonne combien de réfugiés climatiques ils doivent accepter par rapport à leur PIB
 - crée une organisation (ORC) avec les îles touchées par ce problème pour aider les réfugiés climatiques à atteindre un lieu habitable

Le texte français fait foi